



## **Certificat Administratif**

Je soussigné Gérard LIOT, Maire de la commune d 'AUSSAC-VADALLE certifie qu'il y a lieu de réviser le loyer de Mmes CHASSAGNE au logement situé 22, rue du Château d'eau à compter du 01 janvier 2024, comme prévu dans le contrat de location, soit :

518,00 € X (IRL 3ème trimestre 2023 / IRL 3ème trimestre 2022) = 536,09 €.

Pour faire valoir ce que de droit.

AUSSAC-VADALLE,  
Le 08 janvier 2024.

L'Adjointe au Maire,

Régine LIOT

  
